

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat 21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction 21	Nombre de délégués : - présents : 3 - représenté : 1 TOTAL 4
--	---	---

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 21 décembre à 17 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 14 décembre de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du BASSIN BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, au siège de la Communauté de Communes à MOLSHEIM, 2 route Ecospace, sous la présidence de Thierry SCHAAL, 1^{er} Vice-président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
-	-	-
-	-	M. Pierre BURTIN
-	-	-
-	-	-
-	M. Thierry SCHAAL	-
M. Pierre THIELEN	-	-

Membre représenté :

M. Jean-Luc SCHICKELE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
M. Alexandre GONCALVES de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Jean HUMANN de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Pierre OZENNE de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Laurent ULRICH de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Jean-Louis BATT du SDEA,
Mme Michèle ESCHLIMANN du SDEA,
M. Christian HALTER du SDEA,
M. Alain JEROME du SDEA,
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA,
M. Denis TURIN du SDEA.

OBJET : FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

N° 22-82

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi du 22 juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;

VU les articles L.2312-1, L.5211-36, L.3311 et L.4312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires 2023 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

Prend acte

à l'unanimité

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sans observations particulières ;
- de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de séance,



Thierry SCHAAL



Transmis au représentant de l'Etat le : 22/12/2022

Publié le : 22/12/2022

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20221221-2022DELIB2282-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022